

Projet de colonisation de Madagascar.

Par M. de Maudave

Le projet exposé dans ce mémoire ayant été agréé par le ministre, Maudave fut chargé de le mettre à exécution. Il s'embarqua à Lorient sur *le Marquis de Castries*, le 3 mai 1768, et arriva à l'Isle de France, le 14 juillet.

Nous avons placé ce Mémoire à la date où, après l'avoir lu, Poivre rendait compte au ministre de son appréciation, soit le 29 juillet 1768.

Reproduction de la transcription faite par Alexis Rochon dans *Voyage à Madagascar, à Maroc et aux Indes orientales*, tome I, an X, pp.91-98.

=====

MÉMOIRE DE M. DE MODAVE

L'Isle de France peut, comme nos Antilles, consommer nos denrées et nous donner en échange des productions qui nous manquent : elle est un lieu de relâche et de rafraîchissement pour les vaisseaux et les équipages employés à notre commerce en Asie. Elle est encore un moyen de puissance pour protéger ce commerce et pour nous défendre dans l'Inde.

La réunion de tant d'avantages a bien pu persuader à plusieurs, que cette colonie était de tous nos établissements au-delà des mers, celui qui devait le plus intéresser le gouvernement : mais en observant successivement toutes les faces sous lesquelles l'Isle de France a paru si recommandable, on voit qu'elle est de toute part dans cet état d'imperfection qui forcerait à douter de son utilité, si elle était bornée à ce qu'elle peut être par elle-même et par ses accessoires actuelles : en effet, l'Isle de France, considérée sous le premier aspect et comme moyen d'échange, est on ne peut pas moins intéressante, elle n'a presque rien à donner ni à l'Asie ni à l'Europe : elle ne pourrait d'ailleurs augmenter ses denrées d'exportations, qu'en prenant sur des objets plus essentiels ; elle deviendrait nulle pour les navigateurs qui voudraient y renouveler leur provisions ; elle serait nulle pour la subsistance des troupes, à laquelle cette petite île ne pourra jamais suffire, quand même sa culture serait entièrement tournée du côté des grains et des aliments.

L'Isle de France, déjà si précaire par l'insuffisance et la capacité de ses récoltes en grains, a encore du côté de la force un défaut essentiel : tout le travail de cette colonie est dévoué aux esclaves ; sa population est vicieuse. Heureusement ces imperfections peuvent être corrigées par un établissement à Madagascar, et dès lors il devient nécessaire de le tenter.

Le succès de cette entreprise paraît facile ; la dépense en sera médiocre, et l'utilité immense.

Les objets que l'on peut tirer de Madagascar sont variés à l'infini ; cette île réunit les productions des deux zones ; elle peut fournir abondamment au commerce de l'Asie et de l'Europe, le coton, la soie, les gommés, toutes les résines, l'ambre gris, l'ébène, le bois de teinture, le chanvre, le lin, le meilleur fer, tous les métaux, même de l'or ; on peut y fabriquer plus utilement que partout ailleurs, toutes les étoffes de l'Inde. L'abondance du détail assurera encore avec le riz et le blé toutes les subsistances nécessaires aux troupes de terre et de mer que le Gouvernement voudra entretenir à l'Isle de France. A tous ces objets, il faut joindre encore les salaisons, les cuirs et le suif.

La navigation entre cette île et Madagascar peut, avec quelque précaution, y être assurée dans tous les temps. La société entre ces deux îles est donc nécessaire et naturelle. La richesse et la force de l'Isle de France dépendent de Madagascar, et l'établissement proposé sera pour l'Isle de France également facile à exécuter et à conserver.

Il n'est pas besoin pour cette conquête d'envoyer des escadres et des troupes, ni d'y transporter à grands frais une société toute entière : de meilleures armes, de meilleurs moyens, nous donneront cet établissement sans frais ; c'est par la seule puissance de l'exemple, des mœurs, d'une police supérieure

et de la religion, qu'on se propose de conquérir Madagascar : la société y est toute formée ; il ne s'agit que de l'attirer à nous et de la diriger suivant nos vues, qui ne sauraient éprouver d'obstacles, puisqu'elles intéressent les Madécasses eux-mêmes par l'utilité des échanges réciproques.

Dès que je serai établi au fort Dauphin, ayant sous mes ordres un détachement de troupes destiné à la garde du fort et à la sûreté des Français, je parcourrai pendant six mois l'intérieur du pays ; car il ne faut pas regarder le fort Dauphin comme le meilleur établissement : on trouve, à trois lieues au sud de ce fort, la belle rivière de Fanshere dont le cours, jusqu'à vingt lieues dans les terres, est navigable pour des petits bâtiments : elle forme au-dessus de son embouchure un étang de trois mille toises de diamètre, dont la profondeur n'est jamais au-dessous de dix brasses.

Cet étang communique à la mer par un canal de 50 à 60 toises, creusé par la pente des eaux ; et ce canal, dans la saison la plus sèche, donne passage aux plus fortes chaloupes. Avec un peu de travail, cet étang pourrait devenir le plus beau port de l'univers ; et il paraît que c'est à Fanshere qu'il convient de s'établir.

Après qu'on y aura transporté le camp, de l'aveu des gens du pays, il conviendra de doubler la garnison ; on aura alors besoin de quelques ouvriers pour les premiers travaux. On distribuera des terres à plusieurs familles ; elles n'y seront cultivées que par des hommes libres.

Notre sûreté dans le pays et la force à acquérir pour l'établissement même et pour l'Isle de France, ne doivent pas permettre à la colonie projetée d'admettre des esclaves à son service ; mais les naturels du pays pourront être employés en les payant ; et avec la facilité de se servir de la charrue, il sera possible d'avoir bientôt et à moins de frais qu'à l'Isle de France une culture fort étendue avec un petit nombre de colons.

Il faudra avoir dans le lieu un magasin rempli d'eau-de-vie, de toiles bleues, de rassades, de verroteries et de quelques légères étoffes de France.

Les vingt premières habitations assureront le succès de l'établissement, et dès la seconde année, il sera aisé d'en former beaucoup d'autres.

Pendant ces deux premières années, on ne fera pour ainsi dire qu'essayer l'établissement ; et pour l'affermir, on préparera les matériaux nécessaires à la construction d'un fort, que l'on édifiera la troisième année, plutôt pour la dignité du Commandant, que pour s'y maintenir en force. C'est l'Isle de France, c'est l'affection des naturels du pays qui doivent faire la véritable sûreté de l'établissement. Avec ces deux principes, le fort proposé pourrait être élevé sans que la nouvelle colonie en fût ébranlée.

L'Isle de France, située au vent de celle de Madagascar, sera toujours en état de secourir la nouvelle colonie.

La dépense de l'entreprise proposée est aussi médiocre que l'utilité en est étendue ; la dépense est nulle à l'égard des troupes, puisqu'elles font partie de la garnison de l'Isle de France, où leur entretien serait plus coûteux. A l'égard, des édifices à construire, il ne faut qu'un petit nombre d'ouvriers, qui, au moyen d'un médiocre salaire, feront en peu de tems les ouvrages nécessaires, et cette avance sera bientôt remboursée par le produit de la vente de plusieurs effets, qu'on pourra avoir par l'établissement même, et qui seront destinés à ces remboursements.

Ainsi tous ces bâtiments resteront au Roi, sans que leur construction ait été prise sur les fonds envoyés à l'Isle de France.

La seule augmentation que l'établissement proposé ajoutera à l'état de dépense des îles de France et de Bourbon, sera pour les officiers et les employés ; et cette somme ne sera pas considérable, car elle ne monte pas à quarante mille livres ; j'évalue 33,548 liv. les différents ustensiles et les marchandises qui seront tirés des magasins de l'île de France pour l'approvisionnement de cette nouvelle colonie, dont le Ministre veut bien me confier l'administration.

* * *